

**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
DU PROJET EOLIEN Arnéole
Communes de La Barre et Orchamps
24 Mars 2022 – Mairie de LA BARRE**

Membres présents :

- ✓ La Barre : Philippe GIMBERT, Daniel BOURGEOIS
- ✓ Orchamps : Régis CHOPIN
- ✓ JURASCIC : Fiona FOUCAULT

Membres absents excusés : Jean-Daniel MAIRE (SEM EnR Citoyenne), Aurore GELEY (Orchamps), Jean-Michel JEANNIN (Côte d'Or Energies).

Invités : Manoël DEVIS (SEM EnR Citoyenne), Nicolas DEMOLY (Act'er Synergie, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage), Sylvie ROSSIGNOL (La Barre), Camille SAUGER (Côte d'Or Energies), Philippe LESEIGNEUR (JURASCIC)

Invité absent : Mahé HERMILE (SEM EnR Citoyenne)

Secrétaire de séance : Sylvie ROSSIGNOL

Ordre du jour :

- Présentation de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et de ses missions
- Avancement du projet :
 - o État initial
 - o Retours des turbiniers
 - o Aspects économiques du projet
- Communication autour du projet et articulation avec la démarche conduite par JURASCIC
- Préparation du financement citoyen
- Retombées financières pour les communes
- Divers :
 - o Présentation du projet au pôle de compétences des EnR du Jura
 - o Sollicitation de l'ONF

Monsieur DEVIS informe les membres du COPIL que suite à la dernière réunion en décembre 2021, la SEM EnR Citoyenne a recruté un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Il accueille Monsieur DEMOLY Nicolas et lui donne la parole pour présenter sa société et les missions de l'AMO.

1) Présentation de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et de ses missions

Présentation : Monsieur DEMOLY représente la société Act'er Synergie. Il est coordinateur du groupement de prestataires retenu. Celui-ci comprend :

Act'er Synergie, cabinet indépendant basé dans le Doubs, travaille sur la partie environnement et aménagement du territoire. Monsieur DEMOLY suit et assiste des projets à l'échelle locale (Franche Comté, Vosges, Haute Marne et Alsace).

Cohérence Energies, société d'ingénierie indépendante basée dans le Nord, travaille sur les volets technique (analyse de gisement, choix des turbines, ...) et économique des projets (modèle d'affaires). Cette société accompagne des projets à l'échelle nationale et plus particulièrement sur le Nord et la Bretagne.

Ces 2 sociétés sont complémentaires et se partagent les missions confiées.

Les gérants ont commencé à travailler ensemble dans les années 2000 sur l'Atlas éolien sur la Franche-Comté demandé par la Région et l'ADEME.

Le groupement assiste des développeurs privés et des collectivités, mais veille à ne pas travailler pour les 2 en même temps sur le même territoire.

Monsieur DEMOLY note que la mission de l'AMO consiste à trouver le meilleur compromis ainsi que, par expérience, à proposer des solutions alternatives afin de s'adapter aux attentes du territoire. Par exemple, le groupement ne souhaite pas travailler avec des sociétés qui ne s'intéressent pas ou ne s'adaptent pas au projet de territoire.

Missions : Le premier travail de l'AMO a été de s'approprier le dossier en prenant connaissance des éléments déjà constitués, de visiter le site pour avoir une idée concrète du territoire, de s'informer des différentes consultations et premiers rendus notamment auprès des différents services, DREAL, ARS, DDT, ... pour adapter la conception du projet avec le cadrage déjà préconisé. Il explique qu'il est très rare de ne pas avoir de pièces complémentaires à fournir dans le cadre de l'instruction du dossier par les services de l'Etat.

2) Avancement du projet

Etat initial :

Le dossier est déjà bien avancé.

Sur le volet écologique : le rendu de l'état initial est presque complet. Il contient déjà des informations importantes sur lesquelles s'appuyer. Monsieur DEVIS indique qu'un passage supplémentaire est programmé pour la recherche de nids de rapaces et de cigognes noires.

Monsieur DEVIS présente les différents enjeux pour la faune (amphibiens, reptiles, oiseaux, insectes, mammifères terrestres, chauve-souris, ...) et la flore qui peuvent être contraignants. Il explique qu'à ce stade, il y a des enjeux identifiés faibles à très forts selon les espèces. Le niveau d'enjeux ne dit rien de la sensibilité des espèces à l'éolien, mais permet d'apprécier qualitativement la zone. Aucun enjeu n'est identifié comme rédhibitoire. C'est l'analyse globale de l'état initial qui permettra d'identifier l'impact potentiel du parc éolien. Il conviendra d'appliquer la doctrine Eviter Réduire Compenser (ERC) pour répondre à ces enjeux. Parmi les mesures habituelles, un bridage des éoliennes peut être exigé, notamment pour la protection des chiroptères. Dans ce cas, le bridage devra être évalué et son impact sur le modèle d'affaires analysé.

Sur le volet paysager, la liste des sites pour les photomontages est à compléter avec des prises de vues depuis le Mont Roland, la véloroute entre ORCHAMPS et LA BARRE, PESMES et l'Abbaye d'ACEY. Si des prises de vue n'ont pas été réalisées, il conviendra de justifier pourquoi elles n'ont pas été faites (absence de visibilité des éoliennes) ou compléter les photomontages.

Retour des turbiniers :

A ce stade 2 fournisseurs fabriquent des machines répondant aux contraintes de gabarit liées à l'implantation en forêt et au plafond aérien. Il s'agit de VESTAS et de POMA LEITWIND.

Aspect économique du projet :

Une proposition de prix de machines sera faite d'ici 2 mois. Ce sera un moment clé pour la réalisation du modèle d'affaires, pour affiner la pertinence économique du projet et étudier sa sensibilité aux différentes hypothèses (gisement éolien, plan de bridage, investissements, coûts d'exploitation, ...).

3) Communication autour du projet et articulation avec la démarche conduite par JURASCIC

Deux permanences publiques ont eu lieu le 23 février 2022 de 17h à 20h à ORCHAMPS et le 24 février 2022 de 18h à 20h à LA BARRE. Peu de personnes se sont manifestées au regard de la distribution qui a été faite sur un secteur représentant environ 10 000 foyers dans les 33 communes de la Communauté de Communes JURA NORD ainsi que LAVANS-LES-DOLE et AUXANGE. Une réunion en visioconférence a été réalisée en parallèle suite à une demande de Monsieur RECEVEUR, Président de l'AVAFA.

Une question se pose pour les « stop pub » (la majorité des boîtes aux lettres n'en dispose pas) ainsi que sur la communication dans la presse en amont.

Un stand (avec flyers et affiches) sera tenu sur le marché d'ORCHAMPS Place du Gévot le 10/06/2022. Il est proposé de tenir un stand dans les communes où des marchés sont organisés à l'échelle intercommunale, Salans et Evans le vendredi soir, Dampierre le dimanche matin, peut-être Ougney, jours à confirmer.

Une permanence publique sera organisée lorsque des contours plus précis sur le projet seront communicables avant le dépôt de dossier d'autorisation, vraisemblablement à l'automne. Par ailleurs, 1 mois avant le dépôt de demande d'autorisation, un résumé non technique sera transmis aux élus des communes d'implantation et des communes limitrophes.

Les communes dans un rayon de 6 kms seront consultées lors de l'enquête publique.

Une réflexion se pose sur une nouvelle communication auprès des Maires et des conseils municipaux de l'intercommunalité afin de renforcer leur connaissance du projet. Une présentation en conférence des Maires et une invitation au COPIL, à titre consultatif, de deux élus de la Communauté de Communes JURA NORD afin d'avoir des référents au niveau du territoire, sont envisagées. Par ailleurs, une présentation courant septembre auprès des conseils municipaux est proposée.

Le plan de communication devra suivre l'avancée du projet.

L'ensemble des actions, publications, distributions, ... qui sont faites sont à transmettre à Mahé HERMILE afin d'avoir un maximum de justificatifs de ces démarches pour les présenter dans le dossier du projet.

JURASCIC a travaillé sur la mission transition énergétique sans aborder l'éolien pour l'instant mais s'interroge sur le moment opportun pour le faire. Après réflexion et échange, les membres du COPIL estiment qu'il est encore un peu tôt et préfèrent attendre septembre/octobre afin d'avoir un maximum d'informations à communiquer sur le projet, implantation, nombres, ... pour solliciter l'intérêt participatif.

JURASCIC a organisé le pique-nique des solutions dans le cadre du Festival des Solutions 2021 cofinancé par la Région. L'animation Fresque du Climat, prévue fin d'année dernière est organisée le 09/04/2022.

Les communes de LA BARRE et ORCHAMPS participeront avec JURASCIC au Festival des solutions 2022 – Destination TEPOS – le 01/10/2022 en partenariat avec SOLAGRO. L'objectif sera d'identifier les sources d'économies d'énergies sur le territoire (mobilité, transports, bâti, ...) et le potentiel de production d'énergies (éolien, solaire, hydraulique, méthanisation, ...).

4) Préparation du financement citoyen

JURASCIC attend encore quelques informations, qui devraient être disponibles courant du 2^{ème} semestre pour communiquer sur le financement participatif citoyen.

Pour la levée de fonds dans la démarche conduite par JURASCIC, il sera important de contacter un maximum de personnes en dehors des deux communes.

5) Retombées financières pour les communes

Monsieur DEVIS présente une première ébauche des retombées économiques annuelles, notamment fiscales, pour les différentes collectivités, à savoir les communes ($\pm 20\%$), l'intercommunalité ($\pm 45\%$) et le Département ($\pm 35\%$) sans tenir compte des loyers qui, à ce stade, ne sont pas encore définis. Ceux-ci dépendront de la mise à jour du modèle d'affaires suite au retour des turbiniers.

Même si les taux de certaines taxes sont votés localement, ces clés de répartition sont semblables à tous les projets. Il faut savoir que les EPCI peuvent également modifier les répartitions des taxes avec les communes en votant un pacte fiscal.

Les retombées dépendront également de la part d'investissement des communes dans le projet.

Elles sont calculées sur une durée de vie d'un parc éolien de 20 ans.

Par ailleurs, le prix d'achat de l'électricité sur le marché européen a fortement augmenté ces derniers mois et devrait rester élevé dans les prochaines années. Il était d'environ 50 €/MWh avant l'épidémie de COVID19 et supérieur à 200 €/MWh début 2022. Le prix de vente de l'électricité habituellement attendu sur un projet de ce type est d'environ 70 €/MWh. Selon l'évolution des prix dans les prochaines années, le prix de vente de l'électricité produite par le parc pourrait être bien supérieur.

6) Divers

Monsieur DEVIS précise que la SEM EnR Citoyenne rencontrera le pôle EnR de la DDT le 08 avril 2022. L'objectif de cette rencontre est de discuter de la méthode de travail souhaitée avec les services de l'Etat. Une autre date sera sollicitée pour présenter le projet ARNEOLE plus en détail.

Une vidéo de présentation du projet pourra être réalisée au moment opportun pour appuyer la communication du projet.

Les agents et techniciens de l'ONF avaient été sollicités et impliqués lors de l'installation du mât de mesure. Une réunion sera de nouveau programmée afin de faire un point sur le projet, notamment pour les accès, le positionnement, le défrichement et les mesures compensatoires.

Monsieur DEVIS informe les membres du COPIL que le centre ATHENAS a communiqué une information concernant la mort d'un milan royal suite à une collision avec une pale d'éolienne sur le parc de Chamole. Si cela reste possible, cette information n'a pas été confirmée, ni par la DREAL, ni par l'exploitant. A l'échelle de la France, la principale cause de mortalité du Milan Royal reste de très loin l'intoxication (voir le Programme National d'Action en faveur du Milan Royal 2018-2027).

A partir de l'été, plusieurs points vont être mis à l'ordre du jour : la création de société de projet qui devra être faite notamment pour le dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter et la signature des promesses de baux directement par la société de projet.

Le prochain COPIL aura lieu lorsque le modèle d'affaires aura été affiné.

La séance est levée à 17h05.

Pour le Président, Mr Jean-Daniel MAIRE,
Président de la SEM EnR Citoyenne

